

# Declaration of Conformity

According to 47CFR, Part 2 and 15 for Class B Personal Computers and Peripherals; and/or CPU Boards and Power Supplies used with Class B Personal Computers:

We: Epson America, Inc.  
 Located at: 3840 Kilroy Airport Way, MS 3-13, Long Beach, CA 90806-2469  
 Telephone: (562) 981-3840

Declare under sole responsibility that the product identified herein, complies with 47CFR Part 2 and 15 of the FCC rules as a Class B digital device. Each product marketed, is identical to the representative unit tested and found to be compliant with the standards. Records maintained continue to reflect the equipment being produced can be expected to be within the variation accepted, due to quantity production and testing on a statistical basis as required by 47CFR §2.906. Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause harmful interference, and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation.

Trade Name: Epson®  
 Type of Product: Ink jet printer  
 Model: K371A  
 Marketing Name: Epson® SureColor® P700/P900

## Epson America, Inc. Limited Warranty

- 1. What Is Covered:** Epson America, Inc. (“Epson”) warrants to the first end-user customer that the Epson SureColor P900 or P700 Series Printer covered by this limited warranty statement, if purchased and used in the United States, Canada, or Puerto Rico, will conform to the manufacturer’s specifications and will be free from defects in workmanship and materials. The 17-inch SureColor P900 is warranted for either a period of one (1) year from the date of original purchase (proof of purchase required) or twelve thousand (12,000) A2-size printed sheets, whichever occurs first. The 13-inch P700 is warranted for either a period of one (1) year from the date of original purchase (proof of purchase required) or twelve thousand (12,000) A3+-size printed sheets, whichever occurs first. This warranty is not transferrable. Epson also warrants that the consumable ink shipped with or purchased with the printer will perform to the manufacturer’s specified usage. The warranty for the ink may expire before the expiration of the limited warranty for the printer.

**Note that warranty coverage for the print head and ink delivery system is terminated if the printer is ever used with inks or ink delivery systems other than the Epson UltraChrome® Pro10 for which the printer was designed.**

- 2. What Epson Will Do To Correct Problems:** If your printer requires service during the warranty period, please call the Epson Connection<sup>SM</sup> at (562) 276-7272 (U.S.) or (905) 709-2567 (Canada) and be prepared to provide the model, serial number, and, if required, date of original purchase. An Epson service technician will provide telephone diagnostic service to determine whether the printer needs service. If Epson confirms warranty service is required, Epson will replace the printer with the same or a comparable printer refurbished to the Epson standard of quality without charge for parts or labor. Epson will ship a replacement printer to you, freight prepaid, as long as you use an address in the United States, Canada, or Puerto Rico. (The replacement printer will not include promotional materials, accessories, stands, documentation, manuals, software, or cables.) The customer must be able to receive, unpack, and install the replacement printer, and prepare the defective printer for return shipment by following the procedures described in the user manual or documentation provided by Epson. Epson requires a debit or credit card number to secure the cost of the replacement printer if you fail to return the defective one within seven (7) days of receipt of the replacement printer.

If Epson authorizes repair instead of exchange, Epson will direct you to send your printer to Epson or its authorized service center, where the printer will be repaired and sent back to you. You are responsible for packaging the printer and for all postage or shipping costs to and from the Epson authorized service center. When warranty service involves the exchange of the printer or a part, the item replaced becomes Epson’s property. The replacement printer or part may be new or refurbished to the Epson standard of quality. If service cannot be provided on the printer for any reason and Epson no longer sells the same model, Epson will replace your printer with a model of equal or superior value. Replacement products or parts assume the remaining warranty period of your original printer covered by this limited warranty.

### 3. What This Warranty Does Not Cover:

- A. Any damage caused by misuse, abuse, improper installation, or neglect; disasters such as fire, flood, or lightning; or improper electrical currents, software, or interaction with non-Epson products.
- B. Any damage caused by using inks or ink delivery systems other than the Epson UltraChrome Pro10 system for which the printer was designed.
- C. Any damage caused by using non-Epson media (except for media expressly recommended by Epson).
- D. Any damage, maintenance, or service arising from excessive or continuous use.
- E. Any damage caused by or any service for third-party software, applications, parts, components, or peripheral devices added to the printer after its shipment from Epson, such as dealer- or user-added boards, components, or cables.
- F. Any damage caused by installing the printer next to a heat source or directly in the path of an air vent or air conditioner.
- G. Service when the printer is used outside the U.S., Canada, or Puerto Rico.
- H. Service if the printer label, logo, rating label, or serial number has been removed.
- I. Any damage from service performed by anyone other than an Epson-authorized servicer.
- J. Any service or replacement of consumable items or maintenance consumables, such as ink cartridges, ink supply units, ink packs, pick-up rollers, etc.
- K. Any cosmetic damage or wear to printer casings or covers.
- L. Any color change or fading of printed media, garments, or reimbursement of materials or services required for reprinting.
- M. Any product or parts purchased as used, refurbished, or reconditioned.
- N. Any damage caused by improper use, neglect, or improper performance of user-level maintenance as documented in the *User's Guide*. See the maintenance section of your *User's Guide* for in-depth maintenance instructions.
- O. Any damage caused by using improper packaging materials or improper packaging and shipping when returning a product for repair or replacement. You will be invoiced for such shipping damages to the product.

Note: Epson is not responsible for your data or applications that cannot be restored and should be backed up by you. If a claimed defect cannot be identified or reproduced in service, you will be held responsible for costs incurred.

### 4. DISCLAIMER OF OTHER WARRANTIES: THE WARRANTY AND REMEDY PROVIDED ABOVE ARE EXCLUSIVE AND IN LIEU OF ALL OTHER EXPRESSED OR IMPLIED WARRANTIES INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE AND NON-INFRINGEMENT. SOME LAWS DO NOT ALLOW THE EXCLUSION OF IMPLIED WARRANTIES. IF THESE LAWS APPLY, THEN ALL EXPRESS AND IMPLIED WARRANTIES ARE LIMITED TO THE WARRANTY PERIOD IDENTIFIED ABOVE. UNLESS STATED HEREIN, ANY STATEMENTS OR REPRESENTATION MADE BY ANY OTHER PERSON OR FIRM ARE VOID.

### 5. EXCLUSION OF DAMAGES; EPSON'S MAXIMUM LIABILITY: Epson's sole and exclusive liability and your exclusive remedy for breach of warranty shall be limited to either, at Epson's option, repair or replacement as set forth above. If the above remedy fails for any reason, Epson's entire liability shall be limited to the price paid for the Epson product. Any action for breach of warranty must be brought within 15 months of the date of original purchase. Epson is not liable for performance delays or for nonperformance due to causes beyond its reasonable control. Except as provided in this written warranty, neither Epson nor its affiliates shall be liable for any loss, inconvenience, or damage, including direct, special, incidental or consequential damages, including lost profits, cost of substitute equipment, downtime, claims of third parties, including customers, or injury to property, resulting from the use or inability to use the Epson products, whether resulting from a breach of warranty or any other legal theory. In such jurisdictions, the limits in this paragraph and the preceding paragraph may not apply.

## 6. Disputes, Arbitration, Governing Laws:

- A. Any controversy or claim arising out of or relating to Epson products or services or this agreement, shall be resolved by arbitration, rather than in court, in Los Angeles County. If you or Epson commences arbitration, the arbitration shall be governed by the rules of JAMS that are in effect when the arbitration is filed, excluding any rules that permit arbitration on a class or representative basis, available at <http://www.jamsadr.com> or by calling 1-800-352-5267, and under the rules set forth in this agreement. Disputes shall be resolved by a single neutral arbitrator, and both parties shall have a reasonable opportunity to participate in the selection of the arbitrator. The arbitrator is bound by the terms of this agreement.
- B. Pre-Arbitration Steps and Notice. Before submitting a claim for arbitration, you agree to try, for sixty (60) days, to resolve any dispute informally by contacting us at [customer.inquires@ea.epson.com](mailto:customer.inquires@ea.epson.com). Please include your name, address and contact information, the facts giving rise to the dispute, and the relief requested. You agree to act in good faith to resolve the dispute, but if you and Epson do not reach a resolution within the sixty (60) days, you may commence an arbitration.
- C. Opt-out. You may elect to opt-out (exclude yourself) from the final, binding, individual arbitration procedure and waiver of class and representative proceedings specified in this agreement by sending a written letter to Epson America, Inc., ATTN: Legal Department, 3840 Kilroy Airport Way, Long Beach, CA 90806, within thirty (30) days of your purchase of the Epson products and/or services that specifies (i) your name, (ii) your mailing address, and (iii) your request to be excluded from the final, binding individual arbitration procedure and waiver of class and representative proceedings specified in this Section 6. In the event that you opt-out consistent with the procedure set forth above, all other terms shall continue to apply, including the requirement to provide notice prior to litigation.
- D. Judgment on the award may be entered in any court having jurisdiction. There is no judge or jury in arbitration and your grounds for appeal are limited, however, the arbitrator is empowered to grant relief and award you the same damages as a court could, including declaratory or injunctive relief.
- E. Notwithstanding the foregoing, you may bring an individual action in a small claims court of your state or municipality if the action is within that court's jurisdiction and is pending only in that court.
- F. Any action must be brought within three (3) months of the expiration of the warranty.
- G. If any provision in this Section 6 is found to be unenforceable, that provision shall be severed with the remainder of this agreement remaining in full force and effect. The foregoing shall not apply to the prohibition against class or representative actions. This means that if Section H (below) is found to be unenforceable, the entire Section 6 (but only Section 6) shall be null and void.
- H. We each agree that any dispute resolution proceedings will be conducted only on an individual basis and not in a class, consolidated or representative action. If for any reason a claim proceeds in court rather than in arbitration we each waive any right to a jury trial. We also both agree that you or we may bring suit in court to enjoin infringement or other misuse of intellectual property rights.**
- I. Except for this section, which is governed by the Federal Arbitration Act, in the event of a dispute in which the provisions in this arbitration section are inapplicable, severed from the remainder of this agreement, or you opt-out, you and Epson both consent to the jurisdiction of your state of residence.

## 7. Other Provisions:

- A. Other Rights You May Have: This warranty gives you specific legal rights, and you may also have other rights which vary from jurisdiction to jurisdiction. Some jurisdictions do not allow limitations on how long an implied warranty lasts, or allow the exclusion or limitation of incidental or consequential damages, so the above limitations or exclusions may not apply to you.
- B. Warranties in Canada: In Canada, warranties include both warranties and conditions.
- C. Governing Law: This warranty shall be governed by the internal laws of the State of California, except for Section 6, which is governed by the Federal Arbitration Act. In the event of a dispute in which the provisions of Section 6 are inapplicable, or severed from the remainder of this agreement, or you opt out pursuant to Section 6C, you and Epson both consent to the governing law and jurisdiction of your state of residence.

To find the Epson Authorized Reseller nearest you, please visit [www.epson.com](http://www.epson.com) in the U.S. or [www.epson.ca](http://www.epson.ca) in Canada.

To find the Epson Customer Care Center nearest you, please visit [www.epson.com/servicecenterlocator](http://www.epson.com/servicecenterlocator) in the U.S. or [www.epson.ca/servicecenterlocator](http://www.epson.ca/servicecenterlocator) in Canada.

You can also write to Epson America, Inc., P.O. Box 93012, Long Beach, CA 90809-3012.

EPSON, SureColor, and UltraChrome are registered trademarks of Seiko Epson Corporation.

Epson Connection is a service mark of Epson America, Inc.

General Notice: Other product names used herein are for identification purposes only and may be trademarks of their respective owners. Epson disclaims any and all rights in those marks.

# Déclaration de conformité

Selon la norme 47CFR, parties 2 et 15, régissant les ordinateurs personnels et périphériques de classe B, et/ou les unités centrales et les dispositifs d'alimentation électrique utilisés avec les ordinateurs personnels de classe B :

Nous : Epson America, Inc.  
Situés au : 3840 Kilroy Airport Way, MS 3-13, Long Beach, CA 90806-2469  
Téléphone : 562 981-3840

Déclarons, sous notre seule et unique responsabilité, que le produit identifié dans les présentes est conforme à la norme 47CFR, parties 2 et 15, des règles FCC visant les dispositifs numériques de classe B. Chaque produit commercialisé est identique à l'appareil représentatif testé et jugé conforme aux normes. Les dossiers indiquent toujours qu'il est attendu que l'équipement produit demeure dans les limites de variation admises, du fait de la production de masse et des tests statistiques effectués, conformément à la norme 47CFR, alinéa 2.906.

L'utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : 1) cet appareil ne doit pas provoquer de brouillage nuisible, et 2) cet appareil doit tolérer le brouillage à la réception, y compris le brouillage risquant de provoquer un fonctionnement indésirable.

Nom commercial : Epson®  
Type de produit : Imprimante à jet d'encre  
Modèle : K371A  
Nom de commercialisation : Epson® SureColor® P700/P900

## Garantie limitée d'Epson America, Inc.

- Ce qui est couvert** : Epson America, Inc. (« Epson ») garantit au client et utilisateur de première main que l'imprimante de la série Epson SureColor P900 ou P700 couverte par la présente garantie limitée, si elle est achetée et utilisée au Canada, aux États-Unis ou à Porto Rico, sera conforme aux caractéristiques du fabricant et exempte de tout défaut de fabrication et de vice matériel. L'imprimante SureColor P900 de 17 po (43,2 cm) est garantie durant une période d'un (1) an à compter de la date d'achat d'origine (preuve d'achat requise), ou jusqu'à douze mille (12 000) feuilles imprimées de format A2, selon la première éventualité. L'imprimante P700 de 13 po (33 cm) est garantie durant une période d'un (1) an à compter de la date d'achat d'origine (preuve d'achat requise), ou jusqu'à douze mille (12 000) feuilles imprimées de format A3+, selon la première éventualité. Cette garantie n'est pas transférable. Epson garantit en outre que l'encre livrée ou achetée avec l'imprimante offrira un rendement conforme aux seuils prévus par le fabricant en matière d'utilisation. La garantie de l'encre peut expirer avant l'expiration de la garantie limitée de l'imprimante.

**Veillez noter que la garantie portant sur la tête d'impression et le système d'alimentation en encre ne s'applique plus si l'imprimante est utilisée avec des encres ou des systèmes d'alimentation en encre autres que le système Epson UltraChrome® Pro10 pour lequel l'imprimante a été conçue.**

- Comment Epson corrigera les problèmes** : Si votre imprimante doit être réparée durant la période où elle est couverte par la garantie limitée, veuillez appeler Epson Connection<sup>MS</sup> au (905) 709-2567 (Canada) ou au (562) 276-7272 (États-Unis) et assurez-vous d'être en mesure d'indiquer le modèle, le numéro de série et, au besoin, la date d'achat d'origine. Un technicien Epson établira un diagnostic téléphonique pour déterminer si l'imprimante exige une intervention. Si Epson confirme que le service sous garantie est requis, Epson remplacera l'imprimante par une imprimante du même modèle ou d'un modèle comparable remise à neuf conformément aux normes de qualité d'Epson, sans frais de pièces ou de main-d'œuvre. Epson vous enverra un produit de remplacement, en port payé si vous avez une adresse au Canada, aux États-Unis ou à Porto Rico. (L'imprimante de remplacement ne comprendra pas le matériel de promotion, les accessoires, les supports, les documents, les guides, les logiciels ou les câbles.) Le client doit être en mesure de recevoir, de déballer et d'installer l'imprimante de remplacement, ainsi que de préparer l'imprimante défectueuse pour l'envoi de retour, en suivant les instructions indiquées dans le guide d'utilisation ou dans les documents fournis par Epson. Epson vous demandera un numéro de carte de crédit ou de débit pour couvrir le coût de l'imprimante de remplacement, au cas où vous ne retourneriez pas l'imprimante défectueuse dans les sept (7) jours suivant la réception de l'imprimante de remplacement.

Si Epson autorise une réparation plutôt qu'un échange, Epson vous demandera de lui envoyer votre imprimante ou de l'acheminer à son centre de service autorisé pour qu'elle soit réparée avant de vous être renvoyée. Vous avez la responsabilité d'emballer l'imprimante et devez assumer les frais de poste et

d'expédition vers et depuis le centre de service autorisé Epson. Lorsqu'une intervention au titre de la garantie nécessite l'échange de l'imprimante ou d'une pièce, l'élément remplacé devient propriété d'Epson. La pièce ou l'imprimante de remplacement pourra être neuve ou remise à neuf selon les normes de qualité d'Epson. S'il n'est pas possible de réparer l'imprimante pour quelque raison que ce soit et qu'Epson ne vend plus le modèle en question, Epson remplacera l'imprimante par un modèle de valeur équivalente ou supérieure. Les produits et pièces de remplacement sont couverts pour la période de garantie restante de l'imprimante d'origine couverte par la présente garantie limitée.

### 3. Ce que la présente garantie ne couvre pas :

- A. Tous les dommages causés par une mauvaise utilisation, une utilisation abusive, une installation incorrecte, une négligence, les catastrophes comme un incendie, une inondation ou la foudre, une surtension électrique, un logiciel ou une interaction avec des produits de marque autre qu'Epson.
- B. Tous les dommages découlant de l'utilisation d'encres ou de systèmes d'alimentation en encre autres que le système Epson UltraChrome Pro10 pour lequel l'imprimante a été conçue.
- C. Tous les dommages découlant de l'utilisation d'un support d'une autre marque qu'Epson (sauf les supports recommandés expressément par Epson).
- D. Tous les dommages, besoins d'entretien ou de réparation découlant d'une utilisation excessive ou continue du produit.
- E. Tous les dommages causés par des logiciels, des applications, des pièces, des composantes ou des appareils périphériques de tiers ajoutés à l'imprimante après son envoi par Epson, par exemple, les cartes, composantes ou câbles ajoutés par le revendeur ou l'utilisateur, ou tout entretien visant l'un ou l'autre de ces éléments.
- F. Tous les dommages causés par l'installation de l'imprimante près d'une source de chaleur ou directement dans la trajectoire d'une grille d'aération ou d'un climatiseur.
- G. L'entretien lorsque l'imprimante est utilisée hors du Canada, des États-Unis ou de Porto Rico.
- H. L'entretien lorsque l'étiquette de l'imprimante, le logo, la plaque signalétique ou le numéro de série ont été enlevés.
- I. Tous les dommages résultant de l'entretien fait par un tiers autre qu'un réparateur Epson autorisé.
- J. Tout remplacement d'articles consommables ou d'entretien, comme les cartouches d'encre, les unités d'alimentation en encre, les sacs d'encre, les rouleaux de saisie de papier, etc., ou tout entretien visant ces éléments.
- K. Tous les dommages de nature esthétique, ou l'usure des boîtiers ou capots.
- L. Le changement de couleur ou la décoloration des impressions et des vêtements, ainsi que le remboursement des matériaux ou des frais d'entretien nécessaires pour les réimpressions.
- M. Tous les produits ou toutes les pièces achetés usagés, remis à neuf ou remis en état.
- N. Tous les dommages causés par une mauvaise utilisation, une négligence ou un fonctionnement inadéquat relevant de l'entretien par l'utilisateur, selon ce qui est prévu dans le *Guide de l'utilisateur*. Consultez la section d'entretien de votre *Guide de l'utilisateur* pour obtenir des instructions détaillées concernant l'entretien.
- O. Tous les dommages causés par des matériaux d'emballage inappropriés ou découlant d'un emballage et d'un transport inappropriés lorsqu'un produit est retourné à des fins de réparation ou de remplacement. Les dommages subis par le produit lors du transport vous seront facturés.

Remarque : Epson n'est pas responsable de vos données ou de vos applications, lesquelles ne pourront pas être restaurées en cas de perte. Il vous incombe d'en prévoir la sauvegarde. Si une anomalie signalée ne peut être décelée ni reproduite lors de l'entretien, les frais engagés seront à votre charge.

### 4. STIPULATION D'EXONÉRATION DE GARANTIES : CE QUI PRÉCÈDE CONSTITUE LA SEULE GARANTIE ET LE SEUL DÉDOMMAGEMENT, ET EXCLUT TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADAPTABILITÉ À UNE FIN PARTICULIÈRE OU DE NON-VIOLATION DE DROITS. CERTAINES LOIS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION DE GARANTIES IMPLICITES. LE CAS ÉCHÉANT, L'EFFET DE TOUTES LES GARANTIES EXPRESSES ET IMPLICITES SE LIMITE À LA PÉRIODE DE GARANTIE

MENTIONNÉE PRÉCÉDEMMENT. SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES, TOUTE DÉCLARATION OU GARANTIE FAITE PAR UNE AUTRE PERSONNE OU SOCIÉTÉ EST NULLE.

5. **EXCLUSION DES DOMMAGES; RESPONSABILITÉ MAXIMALE D'EPSON :** La responsabilité unique d'Epson et votre dédommagement exclusif en cas de rupture de garantie seront limités, au choix d'Epson, à la réparation ou au remplacement, comme indiqué ci-dessus. Si le dédommagement énoncé ci-dessus fait défaut pour quelque raison que ce soit, l'entière responsabilité d'Epson sera limitée au prix payé pour le produit Epson. Toute action en cas de rupture de la garantie doit être intentée dans les 15 mois suivant la date d'achat d'origine. Epson ne sera pas tenue responsable des retards ou des périodes de non-fonctionnement découlant de causes indépendantes de sa volonté. Sauf dispositions contraires dans la présente garantie écrite, Epson et ses filiales ne peuvent être tenues responsables des pertes, inconvénients ou dommages, incluant des dommages directs, particuliers, consécutifs ou indirects, incluant la perte de bénéfices, les coûts de l'équipement de substitution, le temps d'arrêt, les réclamations des tiers, incluant les clients, ou les dommages matériels résultant de l'utilisation des produits Epson ou de l'impossibilité de les utiliser, qu'elle soit causée par une rupture de la garantie ou toute autre théorie juridique. Dans de tels territoires, les limites indiquées dans le présent paragraphe et dans le paragraphe précédent pourraient ne pas s'appliquer.
6. **Différends, arbitrage, lois applicables :**
- A. Toutes les controverses ou réclamations en lien avec les produits ou services d'Epson ou avec la présente entente seront réglées par arbitrage, plutôt que devant les tribunaux, dans le comté Los Angeles. Si vous ou Epson entamez le processus d'arbitrage, il sera régi par les règlements de JAMS en vigueur au moment où la demande d'arbitrage est déposée et par les règles énoncées dans la présente entente, tout règlement permettant les actions collectives ou les mesures représentatives étant exclu. On peut prendre connaissance des règlements de JAMS à l'adresse <http://www.jamsadr.com> ou en composant le 1 800 352-5267. Les différends doivent être résolus par un seul arbitre neutre, et les deux parties doivent avoir une possibilité raisonnable de participer à la sélection de l'arbitre. L'arbitre est lié par les conditions de la présente entente.
- B. Préparation à l'arbitrage et avis. Avant de soumettre une demande d'arbitrage, vous acceptez de vous efforcer de résoudre tout différend de façon informelle pendant soixante (60) jours en communiquant avec nous à l'adresse [customer.inquires@ea.epson.com](mailto:customer.inquires@ea.epson.com). Prière de nous indiquer votre nom, votre adresse, vos coordonnées, les faits à l'origine du différend et les dommages-intérêts demandés. Vous vous engagez à agir de bonne foi pour résoudre le différend, mais si vous et Epson n'arrivez pas à convenir d'un règlement au cours de la période de soixante (60) jours, vous pouvez alors démarrer la procédure d'arbitrage.
- C. Retrait. Vous pouvez choisir de vous retirer (vous exclure) de la procédure d'arbitrage individuelle, exécutoire et finale, et de la renonciation aux procédures de recours collectif et aux mesures représentatives mentionnées dans la présente entente en adressant une lettre à Epson America, Inc., à l'attention du : Legal Department, 3840 Kilroy Airport Way, Long Beach, CA 90806, U.S., dans les trente (30) jours suivant votre achat de produits et/ou services Epson, dans laquelle figurent (i) votre nom, (ii) votre adresse postale, et (iii) votre demande d'être exclu de la procédure d'arbitrage finale, exécutoire et individuelle et de la renonciation aux procédures de recours collectif et aux mesures représentatives figurant au présent article 6. Dans le cas où vous choisissez de vous retirer en suivant la procédure décrite ci-dessus, toutes les autres modalités continuent de s'appliquer, y compris l'obligation de fournir un avis préalable à un différend.
- D. La décision rendue pourra faire l'objet d'un jugement par tout tribunal compétent. Il n'y a ni juge ni jury lors d'un arbitrage et vos motifs d'appel sont limités, mais l'arbitre est habilité à accorder des dommages-intérêts et peut vous accorder les mêmes dommages-intérêts qu'un tribunal pourrait le faire, y compris un jugement de constatation ou une mesure injonctive.
- E. Nonobstant ce qui précède, vous pouvez tenter une action individuelle à la Cour des petites créances de votre État, province, territoire ou municipalité si l'action relève de la compétence de ce tribunal et qu'elle est en instance uniquement dans cette cour.
- F. Toutes les actions doivent être intentées dans les trois (3) mois suivant la date d'expiration de la garantie.
- G. Si l'une ou l'autre des dispositions du présent article 6 est déclarée inexécutoire, cette disposition sera retirée et le reste de la présente entente restera en vigueur. Ce qui précède ne s'applique pas à

l'interdiction de recours collectif ou de mesures représentatives. Par conséquent, si l'article H (ci-après) est déclaré inexécutoire, l'article 6 en entier (mais seulement l'article 6) deviendra nul et non avenu.

- H. Les deux parties aux présentes acceptent que les procédures de règlement des différends ne soient effectuées que sur une base individuelle et non dans le cadre d'une action collective, de groupe, ou de mesures représentatives. Si, pour quelque raison que ce soit, une réclamation se retrouve devant les tribunaux plutôt qu'en arbitrage, les deux parties aux présentes renoncent à tout droit à un procès devant jury. Chacune des deux parties aux présentes reconnaît en outre qu'elle peut lancer une poursuite en cour visant à interdire la violation ou toute autre utilisation abusive de ses droits de propriété intellectuelle.**
- I. À l'exception de ce qui est prévu par les dispositions du présent article qui sont régies par la Federal Arbitration Act, dans l'éventualité d'un différend au cours duquel les dispositions du présent article sur l'arbitrage seraient inapplicables et disjointes du reste de la présente entente, ou si vous choisissez de vous exclure, vous et Epson reconnaissez la compétence des tribunaux de votre État, province ou territoire de résidence.

## 7. Autres dispositions :

- A. Autres droits que vous pourriez avoir : La présente garantie vous confère des droits précis, et vous pourriez avoir d'autres droits selon le territoire de compétence. Certains pays n'autorisent pas les limitations quant à la durée d'une garantie implicite ni les exclusions ou limitations des dommages exemplaires ou indirects; les limitations ou exclusions indiquées précédemment pourraient ainsi ne pas être applicables.
- B. Garanties au Canada : Au Canada, les garanties englobent les garanties et les conditions.
- C. Lois applicables : La présente garantie est régie par les lois internes de l'État de la Californie, à l'exception de l'article 6 qui est régi par la Federal Arbitration Act. Dans l'éventualité d'un différend au cours duquel les dispositions de l'article 6 seraient inapplicables ou disjointes du reste de la présente entente, ou si vous choisissez de vous exclure en vertu du paragraphe C de l'article 6, vous et Epson reconnaissez les lois applicables et la compétence des tribunaux de votre État, province ou territoire de résidence.

Pour trouver le revendeur Epson autorisé le plus près de chez vous, consultez notre site Web à l'adresse [www.epson.ca](http://www.epson.ca) ([www.epson.com](http://www.epson.com) si vous habitez aux États-Unis).

Pour trouver le centre de service Epson le plus près de chez vous, visitez le site [www.epson.ca/servicecenterlocator](http://www.epson.ca/servicecenterlocator) (ou [www.epson.com/servicecenterlocator](http://www.epson.com/servicecenterlocator) si vous habitez aux États-Unis).

Vous pouvez aussi écrire à l'adresse suivante : Epson America, Inc., P.O. Box 93012, Long Beach, CA 90809-3012, USA.

EPSON, SureColor et UltraChrome sont des marques déposées de Seiko Epson Corporation.

Epson Connection est une marque de service d'Epson America, Inc.

Avis général : Les autres noms de produit figurant dans le présent document ne sont cités qu'à des fins d'identification et peuvent être des marques de commerce de leurs propriétaires respectifs